



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Capitaux étrangers au sein de la filière pêche française

Question orale n° 163

Texte de la question

M. Antoine Golliot alerte Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la présence importante des capitaux étrangers dans la pêche française. Si ces investissements permettent aux armements de maintenir leur activité dans un secteur où les investissements sont limités, ils suscitent également des inquiétudes. En effet, leur impact sur la maîtrise nationale de cette filière stratégique soulève de nombreuses interrogations. Certains craignent que la prise de contrôle progressive par des intérêts étrangers n'entraîne une délocalisation des décisions stratégiques et un risque de dépendance économique. Alors que la souveraineté alimentaire et maritime devient un enjeu majeur, comment le Gouvernement entend-il garantir que ces investissements ne remettent pas en cause l'indépendance du secteur ? Il lui demande si des mesures sont envisagées pour protéger les acteurs français et assurer un contrôle national sur cette filière essentielle.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Golliot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 163

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 février 2025](#)